



Tournay, le 01/07/2022

COMMISSION TRAVAUX

Compte-rendu du 21 juin 2022

Présents : J. FOURCADE, P. LACOSTE, C. GIUGE, S. DEBAT, P. LACOUME, J-M. CHEVALIER, E. SCHERRE, F. MARQUE-SANS, G. DARIES, S. CAZANAVE, S. BRISE

Excusés : M. CAPEL

Audit déchetterie de Pouyatsruc

Monsieur FOURCADE informe la commission de la réalisation d'un audit sur la conformité de la déchetterie de Pouyastruc, réalisé par le cabinet INDDIGO.

Les résultats de l'étude ont été présentés à la commission Environnement le 8 juin 2022.

Un premier chiffrage des travaux à réaliser, relevant de non conformités majeures, a été estimé à hauteur de 47 190€ HT, comprenant :

- Local avec couverture tôle, grillage et porte : 15 000€
- Bungalow à ajouter pour l'électroménager : 12 000€
- Signalétique matériau et antichute : 3 600€
- Panneau d'entrée : 2 000€
- Garde-corps fixes en retour de benne : 3 600€
- Garde-corps complet sur butée de roue : 8 800€
- Auvent pour couverture intempéries : 840€
- Mesure de polluants à réaliser tous les 3 ans : 500€
- Mesures de bruit à réaliser tous les 3 ans : 850€

A ce chiffrage, s'ajoutent 30 000€ HT d'installation de barrière et d'un système de gestion des accès.

LA formation du gardien de la déchetterie est également identifiée comme prioritaire et sera inscrite dans le Document Unique d'Evaluation et de Prévention des Risques Professionnels en cours d'actualisation.

Les membres de la commission travaux sollicitent une consultation auprès d'entreprises afin de disposer de devis détaillés pour engager les travaux. Ils demandent que la consultation intègre également la création d'un système de gestion des accès.

Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

15 place d'Astarac – 65 190 TOURNAY

Tél : 05 62 35 24 23 - contact@coteaux-val-arros.fr

Monsieur CAZANAVE précise les actions engagées depuis le début de l'année pour réduire le coût des déchets verts et des cartons permettront de générer des économies significatives permettant de financer une partie des travaux. Des subventions seront également sollicitées auprès de l'ADEME et de la Région.

Tarification du broyeur d'accotement

Monsieur LACOSTE expose les modalités de calcul d'amortissement pour optimiser la mise à disposition du broyeur d'accotement récemment acheté par la 3CVA. Les frais d'entretien et de carburant ont été intégrés au calcul, ainsi que les frais de personnel. Le tarif horaire est estimé à 56€ pour être juste « rentable » (75€ dans le privé) mais Monsieur LACOSTE propose un tarif de 50€ de l'heure soit une augmentation de 5€.

La commission valide la proposition d'augmentation du tarif de mise à disposition du broyeur d'accotement à 50€ TTC de l'heure.

Monsieur CAZANAVE informe la commission qu'il est toujours très vigilant dans l'organisation du planning afin d'éviter d'exposer les agents à une période trop longue d'utilisation du broyeur.

Monsieur LACOSTE s'interroge également sur l'opportunité d'intégrer les coûts d'amortissement du matériel dans le tarif du service technique.

Monsieur GIUGE rappelle que l'enjeu est de rechercher l'équilibre financier du service technique. Il précise qu'il s'agit d'un service mutualisé à l'échelle de la 3CVA et qu'il est donc normal que les investissements soient mutualisés sur toutes les communes. Il n'est pas favorable à répercuter les coûts d'amortissement du matériel uniquement sur les communes utilisatrices du service.

Fonctionnement du service technique

Formations.

Monsieur GIUGE demande si un plan de formation est prévu pour « faire monter en compétence » les agents du service technique. Il souligne notamment le mauvais scellement réalisé sur la commune de Lansac. Madame BRISE rappelle que l'ensemble des agents a suivi la formation à l'habilitation électrique et que tous ont le permis remorque. Les besoins de formation sont recensés au moment de l'évaluation de fin d'année.

Monsieur CAZANAVE ajoute que l'échange de pratiques et de conseils entre les agents, ainsi que l'envie de travailler ensemble, constituent également une forme de formation.

Il est proposé de regrouper les autorisations de conduite (CACES) en interne.

Convention de mise à disposition du service technique

Madame BRISE présente le projet de convention de mise à disposition du service technique auprès des communes de la 3CVA, qui définit les règles de fonctionnement du services, la planification de l'activité, les horaires de travail. Elle précise que le règlement du temps de travail de la 3CVA ne prévoit pas d'intervention en dehors du temps de travail défini (35H).

Elle souligne qu'un agent du service technique de la 3CVA a été appelé un dimanche matin par le Maire de Pouyastruc pour intervenir en urgence à la station d'épuration, suite aux orages violents de la veille.

Cette situation est certes exceptionnelle, mais doit-elle être autorisée par la 3CVA ? Si oui, il faut instaurer un régime d'heures supplémentaires qui n'existe pas aujourd'hui.

Monsieur DEBAT précise qu'une telle convention existait avant la 3CVA.

Les élus de la commission sont favorables à la signature d'une convention de mise à disposition du service technique avec les communes utilisatrices.

La commission est également favorable à l'intervention exceptionnelle des agents du service technique en dehors des horaires de travail, sous condition de demande préalable à la 3CVA et à la mise en place d'un régime d'heures supplémentaires.

Madame BRISE indique que la proposition de la commission travaux sera présentée pour avis à la commission Ressources humaines du 28 juin, avant validation en Bureau communautaire et présentation au conseil communautaire de juillet.

Remarque : la commission Ressources humaines, réunie le 28 juin a émis un avis défavorable à l'intervention des agents de la 3CVA en dehors des horaires de travail. Cet avis a été suivi par le Bureau communautaire.

Questions diverses sur le fonctionnement de la commission travaux

Monsieur GIUGE demande que la commission Travaux puisse se réunir plus souvent. Monsieur CAZANAVE propose de réunir la commission chaque trimestre.

Monsieur DEBAT souhaite avoir une présentation du bilan d'activité du service technique, de la répartition des heures travaillées en communes et en intercommunalité.

Monsieur CAZANAVE indique que la proportion est d'environ 30% du temps de travail en intervention communautaire : lac de l'Arrêt-Darré, zones d'activités, écoles, stade, etc. Il précise qu'un cahier a été mis en place afin de détailler chaque intervention et qu'il est à la disposition des élus qui souhaitent connaître en détail les activités du service technique, en été et en hiver.

Le bilan d'activité et de la nouvelle organisation mise en place au 1^{er} janvier 2022 sera présenté à la commission Travaux en fin d'année.

Monsieur CAZANAVE insiste sur l'importance d'avoir un dialogue structuré avec les élus donneurs d'ordre : il est essentiel que les directives soient claires pour que le travail soit bien réalisé. Il est à l'écoute des Maires de tout problème qui pourrait subvenir.